

# CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE







*Nous sommes déterminés à participer à l'évolution fondamentale de l'Investissement Socialement Responsable actuellement en cours. La prise en compte des enjeux de développement durable se généralise au sein de l'industrie de la gestion d'actifs, avec une intégration croissante des critères ESG aux stratégies d'investissement. Il aura fallu une vingtaine d'années pour atteindre cet objectif. Il faut maintenant aller plus loin et plus vite face à l'urgence du réchauffement climatique et de la cohésion sociale.*

*C'est le défi que doit relever la démarche d'investissement à impact, visant à s'engager de manière plus précise, plus quantifiée, plus ciblée. Les entreprises verront leurs normes comptables évoluer, les incitant à publier des données RSE pertinentes et éviter le « greenwashing ». Ainsi, l'objectif des entreprises ne sera plus la simple maximisation du profit mais « la maximisation du profit avec le maximum d'impact ». Les gestionnaires d'actifs devront communiquer sur des objectifs précis (trajectoire 2 degrés des portefeuilles, mesures du progrès de la cohésion sociale ....), et s'engager davantage auprès des entreprises à travers les résolutions et les votes en assemblée.*

*Avec 100%\* de nos encours de fonds ouverts labellisés ISR, BFT IM est déterminé à participer à cette évolution fondamentale de l'investissement responsable. Les équipes de BFT IM se mobilisent ainsi autour du thème « Investir en France », avec une recherche de performance ESG et d'impact sur l'univers des entreprises françaises. Il s'agit pour BFT IM d'être un acteur du financement durable de notre économie, pour le compte de nos clients investisseurs. Fidèle à la raison d'être de notre groupe, nous cherchons ainsi « à agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».*



**GILLES GUEZ - CFA**  
Directeur général

\* Périmètre des fonds éligibles, hors fonds à échéance

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE QUI SE RENFORCE  
AU FIL DES ANS.

- 2021**
  - 100 % de la gamme de fonds ouverts est labellisée ISR (périmètre de fonds éligibles, hors fonds à échéance)
  - Les encours sous gestion ISR atteignent 24,4 milliards d’Euros (soit 62 % des encours sous gestion)
- 2020**
  - 4 fonds obtiennent le label d’État ISR
  - BFT IM publie sa Charte de Développement Durable
- 2019**
  - Le processus de gestion intègre le risque de controverse
- 2018**
  - Les encours sous gestion ISR atteignent 5 milliards d’Euros (soit 20% des encours de gestion)
- 2017**
  - Lancement de BFT Crédit Opportunités ISR
  - BFT France Futur interroge ses émetteurs sur l’emploi local
  - BFT crée des comités de direction ISR et RSE
- 2015**
  - Transformation de la SICAV BFT Sequin en BFT Sequin ISR
- 2014**
  - Lancement d’un questionnaire clients sur leurs attentes en matière d’investissement responsable
- 2012**
  - BFT Convertibles devient BFT Convertibles ISR
- 2006**
  - Signature des PRI par le Groupe Amundi
- 2005**
  - Implémentation du code de transparence de l’AFG
- 2003**
  - BFT se dote d’un comité éthique et publie une Lettre Éthique
- 2000**
  - Création de la Sicav Génération Éthique

## Un engagement historique en faveur du développement durable

Filiale d'Amundi, nous associons la réactivité d'une entreprise à taille humaine à la signature d'un grand groupe, le Crédit Agricole.

Depuis plus de 30 ans, la performance de nos solutions d'investissement, associée à une gestion rigoureuse des risques, constitue notre mission. Comme gestionnaire d'actifs responsable, nous avons aussi un rôle à jouer dans la transition écologique et la cohésion sociale, pour « redonner un sens au rendement ».

**Pionnière avec la création en 2000 de la SICAV Génération Éthique, notre stratégie de développement durable s'est renforcée au fil des ans.**

Au 31 décembre 2021, nous gérons 24,4 Mrds € selon une approche d'Investissement Socialement Responsable reconnue par le label d'État ISR. Nous affichons l'ambition de faire du thème « Investir en France » avec une recherche de performance ESG et d'impact le cœur de notre offre moyen-long terme.

## Une gouvernance et des moyens dédiés

Notre conseil d'administration et notre comité exécutif sont engagés. Supervisés par un comité de développement durable, l'ISR (« investissement socialement responsable ») et la RSE (« responsabilité sociale de l'entreprise ») de BFT reposent sur des principes communs, et s'insèrent dans la gouvernance du groupe Amundi.

Amundi déploie des ressources dédiées (17 analystes ESG, 5 spécialistes dédiés à la politique de vote et d'engagement, 5 analystes quantitatifs) dont nous bénéficions, qui la place au premier rang des acteurs ESG : Amundi est notée A+ par les PRI<sup>(1)</sup>.

(1). Évaluation annuelle des PRI pour la catégorie « Stratégie et Gouvernance » en matière d'investissement responsable.

# Une démarche robuste d'Investissement Responsable

## Une analyse extra-financière de chaque émetteur

### Une notation extra-financière interne « Best-in-class »

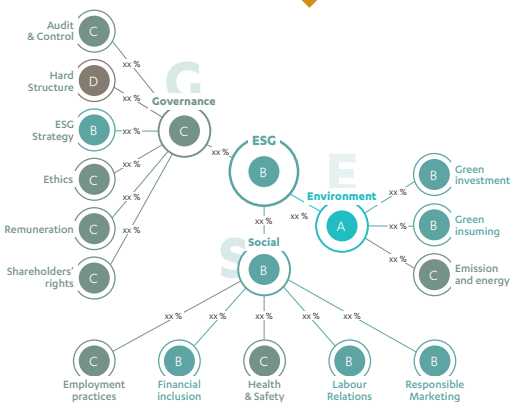
La notation extra-financière évalue la capacité d'une entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique.

La méthodologie d'analyse « Best-in-class » d'Amundi repose sur 38 critères dont 17 communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques aux enjeux du secteur.

Chaque émetteur est noté (de « A » - meilleure note - à « G ») selon 3 dimensions :

- E : Dimension Environnementale
- S : Dimension Sociale
- G : Dimension Gouvernance

### DÉCOMPOSITION D'UNE NOTE ESG



Plus de 13 000 émetteurs sont notés par Amundi à fin décembre 2021.

Cette note est disponible en temps réel dans les outils de gestion avec des indicateurs complémentaires (Indicateurs de controverses, mesures de l'empreinte carbone, score climat...).

### Des exclusions normatives et ciblées dans l'ensemble de nos fonds

Les entreprises contrevenant aux 10 principes du Pacte Mondial<sup>(3)</sup> ou impliquées dans des activités proscrites par le cadre international (ex : mines antipersonnel) sont exclues de tous les portefeuilles.

Nous mettons en œuvre également des politiques d'exclusions sectorielles ciblées.

- Sur l'industrie du charbon, Amundi met en œuvre depuis 2016 une politique<sup>(4)</sup> générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs.
- Sur le tabac, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion au tabac en signant en 2020 le Tobacco-Free Finance Pledge.

### Une surveillance des cas « critiques »

Chaque entreprise affichant un score ESG faible fait l'objet d'un signalement en comité d'investissement et en comité risques de BFT IM.

Le suivi systématique de l'exposition des émetteurs aux controverses, permet à la gestion d'analyser celles-ci rapidement.

(3) UN Global Compact : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption."

(4) Politique d'investissement responsable 2021 du Groupe Amundi disponible sur le site internet de BFT: <https://www.bft-im.fr>

« Les entreprises intégrant des enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme ».

Une conviction étayée par nos travaux académiques<sup>(5)</sup>



## Des objectifs de performance ESG avec une attention particulière sur le climat

### Des objectifs de notation ESG sur tous nos fonds ouverts

Nos fonds ouverts gérés de façon active ont pour objectif d'avoir une notation ESG meilleure que celle de leur indice de référence ou de leur univers d'investissement.

Au 31 décembre 2021, 100 % de nos encours (hors fund hosting<sup>6)</sup>) ont atteint cet objectif\*.

### Le label d'Etat ISR

Le label d'Etat ISR est un repère important pour nos clients souhaitant contribuer à une économie plus durable. Il vise à permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Au 31 décembre 2021, 11 fonds de BFT IM, représentant 100 % des encours en fonds ouverts\*\* détiennent le Label ISR.

Ces fonds font l'objet d'un reporting mensuel selon quatre critères principaux :

- Émissions carbone,
- Mixité des managers,
- Indépendance du conseil d'administration,
- Travail décent et liberté d'expression.

### Des objectifs en termes de réduction de l'empreinte carbone

Lutter contre les changements climatiques étant l'enjeu majeur du siècle, nous avons traduit l'Objectif

de Développement Durable des Nations Unies (ODD 13) en contrainte de gestion.

Tous nos fonds ouverts gérés de façon active ont pour objectif d'avoir des émissions de CO<sub>2</sub> inférieures à celles de leur benchmark ou univers d'investissement.

## RÉSUMÉ DU SOCLE ESG COMMUN

### Analyse ESG :

- Analyse ESG de l'émetteur en amont et pendant la durée de l'investissement ;
- Exclusion de valeurs (notées G) ou politiques sectorielles ciblées (charbon, tabac) ;
- Signalement systématique des notes faibles (< D sur chacun des piliers ESG) en Comité d'Investissement et Comité Risques ;
- Analyse du risque de réputation à travers le suivi des controverses

### Performance ESG :

- Un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement ou du benchmark ;
- Une empreinte carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement et/ou du benchmark de nos fonds ;
- Une démarche de labellisation ISR.

(5) Thierry Roncalli: How ESG Investing has impacted AssetPricing in EquityMarket, 2018, update in 2019

(6) La gestion Hosting est déléguée à des sociétés de gestion externes au groupe Amundi.

\* Tous les fonds ouverts gérés activement par BFT IM auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée, en décembre 2021

\*\*Périmètre des fonds éligibles, hors fonds à échéance

# « Investir en France » selon des approches responsables et à impact

Cette gamme vise à permettre à nos clients d'agir pour un financement durable et responsable de l'économie française selon des approches investissement responsable et recherche d'impact, en s'appuyant notamment sur les labels ISR et Relance.



## Financer les PME françaises, avec une approche climat

BFT IM entend redonner du sens à l'épargne pour un financement responsable et durable de l'économie française.

Notre fonds **BFT France Futur ISR**, détenteur du label **Relance**, cible les petites et moyennes entreprises (PME) françaises cotées en Bourse, et sur opportunité des entreprises de grandes capitalisations. Sa philosophie d'investissement est d'identifier, au sein du tissu économique et industriel français, les sociétés innovantes, leaders sur des expertises de niches, qui bénéficient d'un avantage concurrentiel fort en vue d'investir sur le long terme.

La stratégie de gestion intègre également des **critères ESG** et le fonds est labellisé **ISR**.

Le fonds affiche de plus un **objectif climat** : BFT France Futur ISR sélectionne les entreprises avec la recherche permanente d'une réduction de l'empreinte carbone (exprimée en tonnes par millions d'euro investi) du portefeuille de 30 % par rapport à son indice de référence France CAC Mid & Small (dividendes nets réinvestis).

## Investir avec Impact sur l'emploi en France

La finance à impact représente une nouvelle étape importante dans l'évolution de l'investissement responsable. Ses principes fondateurs sont l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité des impacts sociaux ou environnementaux générés, en plus d'un rendement financier.

Nous avons lancé en 2021 le fonds **BFT France Emploi ISR**, qui cherche à combiner recherche de performance et **impact indirect sur l'emploi**, dans le cadre d'une démarche d'Investissement Socialement Responsable. Ce fonds a obtenu le **Label ISR**.

Il sélectionne ainsi des actions d'entreprises françaises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France. L'équipe de gestion s'appuie sur une notation emploi fondée sur les politiques de l'entreprise en matière d'emploi, notamment des jeunes, des seniors et des personnes en situation de handicap, en collaboration avec l'agence de notation Humpact. Elle veille également à la mesurabilité des résultats, et mène des actions d'engagement avec des entreprises sur leurs politiques emploi.



# Notre politique de vote et d'engagement

Le dialogue et la proximité avec les entreprises font partie de notre ADN. Sur l'univers des entreprises françaises, nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprises et les enjeux extra-financiers sont au cœur des discussions.



## Un vote aux assemblées générales

Nous exerçons systématiquement en Europe nos droits de vote en nous appuyant sur l'équipe Corporate Gouvernance d'Amundi. Notre politique de vote et notre rapport de vote sont publiés sur notre site internet<sup>(10)</sup>. En 2021, BFT IM a voté à 347 assemblées et 61 % d'entre elles comportaient au moins un vote d'opposition aux résolutions.

En 2021, deux enjeux ESG sont prioritaires dans le dialogue actionnarial :

- L'environnement, 100 % des résolutions liées climat ont été votées,
- La cohésion sociale, 100 % des résolutions liées à la thématique sociale, la santé et le droit humain ont été votées.

## Un dialogue nourri comme source de progrès

BFT mène des campagnes d'engagement spécifiques.

Notre démarche de dialogue est positive : nous avons à cœur de valoriser les entreprises qui s'engagent à mettre en place de meilleures démarches de RSE.

Avec BFT France Futur ISR, nous avons, initié en 2017, une politique de dialogue renforcée sur le thème de l'emploi dans l'univers des petites capitalisations françaises. Elle s'est concrétisée par une campagne d'engagement sur les conditions de travail dans les EHPAD et chez les téléopérateurs en 2021.

BFT France Emploi ISR a inscrit dans son processus de gestion une campagne d'engagement annuel sur l'emploi. La première campagne d'engagement a pour thématique l'emploi des jeunes.

(10) Voir les informations réglementaires sur [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)

# Une politique RSE en cohérence avec nos principes de gestion durable

Inscrite dans celle du Groupe Crédit Agricole, notre politique de progrès s'articule autour de 3 axes :

## Le Respect du client

Nous accordons une grande importance à la relation de confiance que nous développons avec nos clients. Un programme centré autour du respect du client a été bâti pour sensibiliser et former les collaborateurs à la conformité.

Cet axe converge avec notre vision de l'investissement responsable qui se construit dans la durée, avec les parties prenantes, en évitant les visions court-termistes. Un cycle de formations sur le thème de l'ISR à destination de tous les salariés a été mis en place (8 interventions en 2021).

## Le Respect de la planète

Le respect de la planète est l'axe de travail mis en place dès 2009, avant les Accords de Paris sur la stratégie environnementale du Crédit Agricole et par extension la nôtre.

Depuis 2010, Amundi réalise un Bilan Carbone® sur l'ensemble de son périmètre dont BFT IM fait partie. À partir de ce constat, un programme d'actions a été défini impliquant notamment le recours au

train, une utilisation limitée de l'avion, l'usage plus systématique de la visioconférence et l'aide à l'acquisition de vélos électriques.

## Le Respect des collaborateurs















Favoriser le développement des talents et permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même est l'un des axes clé de notre engagement employeur.

Dans une approche participative, les collaborateurs participent à l'élaboration et au pilotage de la stratégie à travers des comités de direction stratégiques.

### **ACTIONS DE MÉCÉNAT ET PARTAGE**

***Nous reversons 5% des frais de gestion financiers fixes perçus sur le fonds BFT France Emploi ISR à plusieurs associations qui œuvrent en faveur de l'emploi.***



Expertise	Nom	Classe d'actifs	Forme juridique	SFDR catégorie ESG	Labels
Monétaire	BFT Aureus ISR	Monétaire	FCP	Article 8	
	BFT Monétaire Court Terme ISR	Monétaire court terme	SICAV	Article 8	
Obligataire Crédit Euro	BFT Crédit 6 Mois ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
	BFT Crédit 12 Mois ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
	BFT Crédit Opportunités ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
	BFT Crédit Opportunités Plus ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
Obligataire à échéance	BFT Sélection Rendement 2027 Réduction Carbone	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 9	
Obligations convertibles	BFT Convertibles ISR	Obligations convertibles européennes	FCP	Article 8	
Actions françaises et européennes	BFT France Futur ISR	Actions France petites et moyennes capitalisations	SICAV	Article 9	 
	BFT France Emploi ISR	Actions France grandes capitalisations	FCP	Article 9	
	BFT Euro Futur ISR	Actions Euro petites et moyennes capitalisations	FCP	Article 9	 
	BFT Partners - Via Equity Europe SRI	Actions Européennes grandes capitalisations	SICAV	Article 8	

# Vos contacts



**Julie Fardoux**

*Responsable de la stratégie ESG*

Tél. : 33 (0)1 76 33 02 57  
[julie.fardoux@bft-im.com](mailto:julie.fardoux@bft-im.com)



**Antoinette Flachaire de Roustan**

*Directrice des opérations*

Tél. : 33 (0)1 76 33 16 79  
[antoinette.flachairederoustan@bft-im.com](mailto:antoinette.flachairederoustan@bft-im.com)



**Jean-Marc Navarre**

*Directeur du développement*

Tél. : 33 (0)1 76 33 71 03  
[jean-marc.navarre@bft-im.com](mailto:jean-marc.navarre@bft-im.com)



---

**BFT IM,**

société anonyme au capital de 1 600 000 euros  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 98026  
Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

---

Retrouvez l'ensemble des éléments de notre engagement en faveur  
de l'Investissement Responsable sur notre site internet.

[www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)

@BFT\_IM

[@linkedin.com/company/bft-im](https://www.linkedin.com/company/bft-im)

---

Ces informations sont destinées exclusivement aux investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive MIF 2004/39/CE du 21 avril 2004 et aux articles 314-4 et suivants du Règlement général de l'AMF. Elles ne s'adressent pas au grand public ou aux investisseurs particuliers non-professionnels au sens de toute réglementation locale, ni aux « U.S. Persons » au sens de la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Ces informations non-contractuelles ne constituent en aucun cas une offre d'achat, une sollicitation de vente, un conseil en investissement dans des instruments financiers, ou un conseil juridique. BFT IM n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de l'une quelconque des informations contenues dans ce document, et ne saurait en aucun cas être tenue responsable des décisions prises sur la base de ces informations. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites ni distribuées sans l'accord écrit préalable de BFT IM, au profit de toute personne ou entité tierce dans un pays ou une juridiction qui soumettrait BFT IM ou l'un de ses produits à des obligations d'enregistrement dans ces juridictions ou lorsque cela pourrait être considéré comme contraire à la loi. Ces informations vous sont fournies à partir de sources que BFT IM considère comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis.